



## Prise de congé forcée pour (contre) les redéployés...

Ce mercredi 14 octobre s'est tenue la 3<sup>ème</sup> réunion d'information (RI) relative au *retour* des collègues de la branche Surveillance redéployés ces derniers mois dans d'autres régions. *Retour* ou, pour reprendre le qualificatif de la Direction, *rapatriement*.



Le format de cette réunion d'information est meilleur que celui des 2 précédentes. Aussi bien en matière de délai de convocation, d'horaire de réunion, que de nombre de personnes participantes autorisées pour les syndicats.

Néanmoins, le « dialogue social » n'est toujours pas sur un pied d'égalité puisque la représentation du personnel n'a encore une fois pris connaissance des décisions prises par la « haute » administration qu'au moment de l'exposé du Directeur interrégional (*voir notre préalable en page 2*) ! Le document de travail, certes instructif, est pour sa part délivré à l'issue de la réunion !

### Nous touchons là aux limites de ces réunions d'information.

En ce type d'instances, les organisations syndicales (OS) ne peuvent guère influencer sur les décisions prises, surtout quand les décisions sont prises ailleurs. En effet, pour ce retour d'une 50<sup>aine</sup> de nos collègues au 01/12 (*voir statistiques en page 8*), l'arbitrage a déjà été rendu il y a quelques jours, à la Direction générale (DG) !

Cela est dommageable, car les organisations syndicales nationales, si elles avaient été conviées à la DG, auraient pu relayer les attentes du terrain. Au cas d'espèce, signifier qu'au regard des besoins en régions, le maintien sur place s'impose, du moins pour une part conséquente de nos collègues.

Nous estimons que ce *rapatriement*, tel qu'il est organisé, fragilise des Directions et unités de redéploiement. Ce n'est pas seulement SOLIDAIRES qui le dit, mais également l'encadrement des Directions d'accueil ! Demain, si des problèmes métiers surviennent en régions du fait de ce retour précipité, l'on ne pourra pas dire que la « haute » administration de la Direction générale n'aura pas été prévenue (*détails en page 5*).

### Au demeurant, nous ne saurons que trop rappeler que ce retour précipité ne doit pas se faire au détriment des droits à congés annuels (CA) de nos collègues.

Comme leur nom l'indique, ce sont des congés liés à une année civile, acquis au titre d'une année et pouvant être déposés toute l'année. Pour le dire plus clairement, toute obligation de dépôt de 20 jours de CA avant le 01/12, c'est-à-dire en amont du calendrier prévu par les textes, n'est pas conforme à la réglementation (*voir détails en page 6*) !

#### Sommaire

<b>Tract/résumé :</b>	p1
<b>Ordre du jour :</b>	pp 3-6
- Introduction	p4
- État du trafic	p4
- Mesures directionnelles pour le 01/12/2021	p5
- Incidences sur les congés	p6
<b>Annexes</b>	
- n°1 : Déclaration préalable	p2
- n°2 : Statistiques des demandes de télétravail	p8
<b>Lexique</b>	p9

# Annexe n°1 : notre déclaration préalable du 27/10/2021



3<sup>e</sup> réunion d'information  
Retour redéployés SU  
du mercredi 27 octobre 2021



Missions / Organisation

préalable

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une 3<sup>e</sup> réunion d'information (RI) sur le rapatriement partiel des agents SU [Surveillance] de la DIPA [Direction interrégionale de Paris-Aéroports] redéployés en province.

Celle-ci fait suite aux réunions des vendredis 09 et 30 juillet.

**Sur le format proposé, nous progressons à plusieurs titres.**

- D'abord en matière de délai de convocation. Pour rappel, pour les 2 précédentes réunions (des 09 et 29/07), la représentation du personnel était convoquée du jour pour le lendemain. Difficile alors de s'organiser en moins de 24 heures, de surcroît en plein été. Là, nos remarques sur les délais de convocation ont été partiellement entendues. Certes nous sommes encore loin d'un délai de 8 jours. Mais, en étant convoqués désormais du jour pour le surlendemain, nous nous rapprochons d'un délai de 3 jours...
- Ensuite en matière d'horaire de début de réunion. Pour rappel encore, lors des 2 précédentes réunions, le début des échanges était fixé à 15h. Difficile dans ce cadre contraint (limité de facto à 2 heures maximum) de dépasser le stade de la communication à caractère unilatéral, en vue d'engager une réelle discussion. Là, nos remarques précédentes ont également été entendues. Le début de la réunion étant désormais fixé à 9h30, nous avons désormais le temps pour échanger « dignement ».
- Enfin en matière de nombre de personnes participantes. En effet, lors des deux précédentes réunions, une seule personne par organisation était autorisée à siéger en présentiel. Là nos remarques précédentes ont encore été entendues, partiellement toutefois. Le changement de localisation (désormais dans la salle de formation du bâtiment 3520B et non plus dans la salle de réunion du bâtiment de la Direction) permet la participation de 2 personnes par organisation. Nous réitérons à ce titre que la superficie de la salle permet aisément la présence d'une 3<sup>e</sup> personne.

**Néanmoins, sur le fond, nombre de nos remarques restent de mise !**

- Ainsi, la représentation du personnel ne peut pas discuter du fond sur un pied d'égalité avec la Direction, en l'absence de documents de travail fournis en amont de la réunion. De fait, nous prendrons connaissance des éléments d'information (et d'orientation) en deux temps, d'abord oralement par la voix de la présidence, ensuite par un support papier transmis seulement au terme de la présentation/réunion. Cela est dommageable pour la défense des intérêts matériels et moraux de nos collègues.
- Ensuite, il faut faire œuvre de prudence en matière de visibilité sur le trafic aérien voyageurs. Certes la réouverture annoncée du terminal 2C motive aujourd'hui la Direction pour la tenue de cette 3<sup>e</sup> réunion. Certes encore le Groupe Aéroports de Paris (ADP) indique que « *la reprise du trafic s'est accentuée sur le 3e trimestre de l'année, conformément aux prévisions du groupe* »<sup>1</sup>. Néanmoins, la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM, représentant 95% de la flotte et des activités du transport aérien français) vient d'indiquer hier (!) qu' « *un recul du trafic a été constaté depuis l'été [...] dû, entre autres, à la fin de la période des congés et à une reprise encore très timide des voyages d'affaires.* »<sup>2</sup>
- De surcroît, dans le même temps, les besoins en Province demeurent conséquents. Qu'ils soient liés au Brexit, avec le contrôle réciproque des passeports depuis le 1<sup>er</sup> octobre, ou qu'ils soient liés à d'autres chantiers nécessitant des effectifs conséquents, notamment sur la façade Manche – Mer du Nord. Par exemple, l'ouverture du Port de Calais 2015 ce dimanche 31 octobre, ou encore le *Système d'entrée/de sorties* (SES, en anglais *Entry/Exit System – EES*) courant 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**C'est pourquoi, nous regrettons que les organisations syndicales n'aient pas été associées à la réunion DG/DIPA qui a décidé de ce 3<sup>e</sup> retour/rapatriement.**

**Au regard de l'absence de fourniture en amont de critères de rappels, nous demandons que celui-ci soit des plus limités et serons vigilants sur les annonces et décisions prises.**





La délégation SOLIDAIRES Douanes  
Le mercredi 27 octobre 2021

1 Voir communiqué du Groupe ADP du 22/10/2021 : [ici](#).

2 Voir communiqué de la FNAM du 26/10/2021 : [là](#).



# Ordre du jour

-  **Introduction** *p 4*
-  **I – État du trafic** *p 4*
-  **II – Mesures directionnelles pour le 01/12/2021** *p 5*
-  **III – Incidences sur les congés** *p 6*

# Introduction

Ce mercredi 27 octobre s'est tenue la 3<sup>ème</sup> réunion d'information (RI) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), en présentiel, sur le retour des collègues Surveillance (SU) redéployés en régions.

## A) Présents



### 1°) « haute » administration

Présidence : Cette réunion était présidée par M. Legué, directeur interrégional (DI).

Autres représentants : M. Legué était assisté :

- La directrice interrégionale adjointe (DI-A), ou *adjointe au DI* pour reprendre l'appellation en vigueur à la DIPA : M<sup>me</sup> Sarti.
- des cheffes de pôle :
  - Ressources Humaines (RH) : M<sup>me</sup> Gouyer,
  - Orientation des Contrôles de la Direction régionale Voyageurs (POC DRV) : M<sup>me</sup> Dignocourt.
- Étaient également présentes :
  - l'adjointe à la cheffe du pôle RH : M<sup>me</sup> Authier,
  - la rédactrice aux affaires générales : M<sup>me</sup> Senon.



### 2°) Organisations syndicales (OS)

- En sus de SOLIDAIRES ;
- CGT ;
- CFDT ;
- UNSA ;
- USD-FO.



### 3°) Secrétariat

- Par une rédactrice aux affaires générales.
- Secrétariat adjoint ? Non. *À l'instar des GT, cette réunion d'information n'est pas soumise à la vérification des OS. Celle-ci est réservée aux Comités techniques (CT) et Comités d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).*



## B) Préalables

### Déclarations :

- par SOLIDAIRES (voir page 2).
- ainsi que par la CGT.

**Réponse du DI** (sur le délai de convocation) : *si ça n'avait tenu qu'au DI, les convocations auraient été adressées il y a 8 jours, mais il fallait attendre les arbitrages de la DG.*

# I – État du trafic



## A) Présentation (par M. le Directeur interrégional)

### Nombre de passagers

Légère reprise cet été (110 000 passagers, avec des pointes à 125 000 jours).

Orly avait un taux de remplissage (70%) supérieur à Roissy, dû à la typologie des vols (réseaux national, Schengen / européen, Maghreb / bassin méditerranéen).

### Trajectoire récente

(pour la 4<sup>e</sup> semaine d'octobre)  
→ on est à 112 000 voire 124 000-125 000 passagers sur plusieurs jours, ce qui est une bonne nouvelle inattendue ;  
→ réouverture prochaine du marché vers les États-Unis (même si de nombreuses restrictions persistent) ;  
→ passage de Dubaï de la liste rouge à orange.

### Adaptation des flux par ADP :

→ Transfert dans les prochains jours / semaines de plusieurs compagnies du T2E vers le T2A (Air Sénégal, Fly One, Air Madagascar notamment).  
→ Puis au 15/12 : transfert du T2E vers le T2C de plusieurs autres compagnies (Emirates, Etihad, American Airlines).  
Même si la vaccination et les passes sanitaires ont été des facteurs de relance de l'activité, la visibilité est à 2 semaines car il y a beaucoup d'incertitudes (nouveaux variants, mesures sanitaires, etc).



## B) Commentaires

*SOLIDAIRES Douanes rappelle que la Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers (FNAM) est très précautionneuse sur la reprise du trafic au niveau national dans son communiqué du 26/10/2021.*

*Par ailleurs, pour la situation francilienne, le Groupe ADP ne dit pas autre chose puisque le trafic sur les 9 premiers mois de 2021 est inférieur de 5,5% avec le trafic des 9 premiers mois de 2020.*

*Pour plus de détails, nous renvoyons à notre déclaration préalable en p2.*



## II – Mesures directionnelles pour le 01/12



### A) Présentation (par M. le Directeur interrégional)

#### 1a) Réarmement de la Brigade de surveillance extérieure du Terminal 2C (BSE T2C)

- retour de 11 agents de la BSE T2C redéployés en Province ;
  - retour de 18 agents de la BSE T2C redéployés en « interne » dans d'autres brigades de Roissy ;
  - retour de 15 agents d'autres brigades de terminaux fermés (T1\*) qui avaient été redéployés en Province.
- \* Pour ADP, le T1 rouvrirait au mieux fin 2022.

#### 1b) Combler, en lien, les trous dans les BSE T2BD, T2A, T2E, T2F

- rappel de 14 agents du T1 redéployés en Province (vers BSE T2BD et T2A plus particulièrement).

#### 2) Rapatriement de l'intégralité des agents du T3 (afin de disposer de 33 agents au 01/12)

- dont 1 qui est redéployé en externe à Calais port ;
- dont 10 agents redéployés en interne (BSE T2BD et T2F).

#### 3) Renforcement BSE Le Bourget

- dont 1 agent redéployé à BSE Calais tunnel.

#### 4) Renforcement BSE Roissy Intervention (BSE RI)

- 6 agents redéployés en externe en Province qui reviendront au 01/12/2021.



### B) Bilan statistique (par M. le Directeur interrégional)

#### Total du 3<sup>e</sup> retour

##### des personnes redéployées en régions

- 50 retours sur 81 redéployés en Province
- 11 de la BSE T2C vers leur unité d'origine ;
  - 29 de la BSE T1 dont :
    - 15 vers BSE T2C (pour combler postes vacants),
    - 12 vers BSE T2BD,
    - 2 vers BSE T2A ;
  - 6 de la BSE RI (vers unité d'origine) ;
  - 2 de la BSE T2E (vers unité d'origine dont 1 redéployé à la DG et 1 à Calais port) ;
  - 1 de la BSE Bourget (vers unité d'origine) ;
  - 1 de la BSE T3 (redéployé à Calais).

#### Reliquat des personnes redéployées :

- 25 sont dans Hauts-de-France ;
- 2 sont à la Direction générale ;
- 3 sont mis à disposition de l'OFAST (Office anti-stupéfiants) ;
- 2 sont des dossiers sociaux sur la DINA (Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine) ;
- 2 sont partis dans d'autres administrations, dont :
  - 1 à la Banque de France,
  - 1 à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).



### C) Commentaires sur l'arbitrage DIPA/autres régions

#### Précision DI

« Si j'avais pu, j'en aurai rapatrié plus ».

Mais la DG a choisi dans ses arbitrages d'en maintenir dans les Hauts-de-France (25 y restent).

Dans le détail :

- 11 à la BSE Dunkerque,
- 3 à la BSE Calais port,
- 9 à la BSE Calais tunnel fret,
- 2 à la BSE Calais.

#### Intervention SOLIDAIRES sur les besoins en régions

*SOLIDAIRES est intervenu pour rappeler que des besoins étaient toujours conséquents en d'autres endroits du territoire (notamment la Normandie). Nos collègues sont appréciés localement à tous niveaux de la chaîne hiérarchique.*

*Un retour des collègues va manifestement générer des difficultés dans les unités concernées, d'autant qu'elles ont déjà perdu plusieurs dizaines d'agents ces derniers mois sans compensation. Il est dans l'intérêt du service de maintenir des collègues redéployés sur place.*

Le DI précise qu'ADP a beaucoup hésité sur la réouverture du 2C. Mais depuis que la réouverture est enclenchée, il doit y répondre. Sur les arbitrages par rapport aux autres directions, la DG est responsable.



### D) Information RH

#### DI de Province

Elles ont été informées par la DIPA le mardi 26/10 au soir.

#### Personnes redéployées

Elles seront informées par le pôle Ressources humaines (RH) de la DIPA ce mercredi 27/10.





## III – Incidences sur les congés

### A) Avertissements en séance

#### Annonce DI

Le DI alerte en séance sur le nombre de jours de congés annuels (CA) non pris. Un quart des collègues redéployés en Province n'ont en effet pas pris leurs congés.

SOLIDAIRES questionnant directement la Direction sur sa volonté de refuser des congés, le DI a répondu que « les collègues étaient parfaitement au courant des conditions ».

#### Intervention SOLIDAIRES

*Rappel sur un droit dû* : SOLIDAIRES a rappelé que les congés annuels étaient un droit des personnels. Les agents ont su fournir des efforts sur la période, et il serait important de s'en rappeler. Si les facteurs d'explications au non-dépôt sont sans doute multiples, il y a parmi ceux-ci la nécessité pour les unités de redéploiement de disposer d'un maximum d'agents à chaque service sur la durée écoulée.

*Proposition alternative rejetée* : SOLIDAIRES demandant que les CA 2021 puissent être déposés pour ces collègues jusqu'au 31/01/2022, le DI a répondu par un refus. Il a ajouté que le dépôt des CA peut être effectué dans les semaines qui viennent pour faciliter le retour au 01/12.

Il a précisé néanmoins que sans doute ici et là le retour se ferait au fil de l'eau.



### B) Addendum : Matérialisation

#### Note DI

Suite à la tenue de la réunion et à la diffusion de notre 1<sup>er</sup> compte-rendu (via courriel de synthèse des échanges), la note relative au rapatriement de nos collègues a été portée à notre connaissance. C'est une note DIPA adressée à chaque Direction interrégionale accueillant des collègues redéployés datée du 26/10/2021.

L'avertissement oral évoqué plus haut est retranscrit de manière brutale :

« Afin d'assurer une gestion saine du retour et de la reprise d'activité de Roissy CDG, j'appelle votre attention sur les deux points suivants :

- des cumuls d'heures devant être équivalents à ceux dont bénéficiaient les agents à la date de leur arrivée dans votre direction ;
- dépôt d'un minimum de 20 jours de congés annuels pris au 1<sup>er</sup> décembre. »

#### Réaction SOLIDAIRES

SOLIDAIRES rappelle que les congés annuels (CA) sont liés à une année civile.

SOLIDAIRES rappelle à ce titre qu'une année civile dure 12 mois. Elle commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine en décembre, le 31 du mois pour être tout à fait précis.

Une année civile ne dure donc pas 11 mois et se termine encore moins le 1<sup>er</sup> décembre comme le signifie dans sa note la Direction de la DIPA !

SOLIDAIRES précise que chaque collègue a droit au dépôt de ses congés tout au long de l'année, au cas d'espèce également en décembre, y compris durant les fêtes de fin d'année.

La souplesse peut être de mise à l'image de la note DG-RH1 n° 201213 du 16/12/2020 qui avait organisé un report des congés au 31/01/2021.



## Pour conclure

**Une réunion quelque peu frustrante.**

**Il n'y eu certes pas de discussion sur les critères** (ancienneté versus brigade d'origine versus brigade d'accueil). En effet la DIPA rappelle tous les effectifs redéployés, sauf une petite 30<sup>aine</sup>, situés principalement dans les Hauts-de-France après un arbitrage DG. En outre, la Direction de la DIPA indique que pour les 25 agents demeurant dans les Hauts-de-France, c'est le seul critère de l'ancienneté qui s'appliquera et sera respecté intégralement (règle inédite, au regard des 2 premiers retours).

**Néanmoins, pour SOLIDAIRES, l'arbitrage DG entre les Directions (DIPA/directions d'accueil) est inapproprié.**

**D'abord sur la forme**, il y aurait dû avoir consultation en amont des organisations syndicales (OS) afin de faire vivre un dialogue social de qualité, où la représentation du personnel aurait pu faire valoir en amont des problématiques métiers collectives et individuelles.

**Ensuite sur le fond**, il est regrettable que les besoins professionnels en régions ne soient pas pris en compte, notamment ceux identifiés pour la gestion notamment du Brexit. À commencer par la Normandie (région oubliée) mais également les Hauts-de-France (région insuffisamment dimensionnée, malgré les efforts).

**Enfin, nous ne rappellerons jamais assez que les congés annuels sont des droits inaliénables.**












Toute difficulté (pression, écrit, etc) doit nous être remontée, afin que nous puissions agir en conséquence.

# %

**Annexe n°2 :**

**Statistiques  
des 3 retours  
des redéployés SU**

# Tableau statistique des rapatriements annoncés des redéployés en externe

Direction interrégionale (DI)	Direction régionale (DR)	Service/site	1 <sup>er</sup> retour (au 01/09/2021)	2 <sup>ème</sup> retour (au 01/10/2021)			3 <sup>ème</sup> retour (au 01/12/2021)	
				Mission piste	Renforts aux T2A-T2F	total		
 <b>DI Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)</b>	DR Chambéry	Chamonix BSI	1 V2					
	<b>Sous-total DI ARA</b>		1 (1 V2)	0	0	0	0	
 <b>DI Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire (BFCCVL)</b>	DR Besançon (ex-DR Franche-Comté)	Delle BSE Pontarlier BSE	1 V2	1 V2		1 V2		
	DR Dijon (ex-DR Bourg.)	Chalon-sur-Saône BSI	1 V2					
	DR Orléans (ex-DR Centre)	Tours BSI					1 V2	
	<b>Sous-total DI BFCCVL</b>			2 (2 V2)	1 (1 V2)	0	1 (1 V2)	1 (1 V2)
 <b>DI Bretagne Pays-de-Loire (DI BPDL)</b>	DR Bretagne	Brest BSE					1 V1	
		Lorient BSE	1 V1				1 V1	
		Quimper BSI	1 V2	1 V2		1 V2		
		Rennes BSI	1 V1	1 V1		1 V1	3 V1	
	DR Pays de Loire	Roscoff BSI				1 V2	1 V2	2 V2
		Nantes BSI				1 V2	1 V2	1 V2
		Nantes CRPC						1 V2
		Sables d'Olonne BSE Saint-Nazaire BSE	1 V1			3 V2	3 V2	1 V2 1 V1
<b>Sous-total DI BPDL</b>			4 (3 V1 + 1 V2)	2 (1V2+1V1)	5 (5 V2)	7 (1V1+6V2)	11 (6V1+5V2)	
 <b>DI Grand Est (DIGE)</b>	DR Nancy (ex-DR Lorraine)	Saint-Avold BSI Verdun BSI					1 V2 1 V2	
	DR Reims (ex-DR Champagne.-Ard.)	Charleville BSI Reims BSI	1 V2		1 V2	1 V2	1 V1 1 V2	
	DR Strasbourg	Saverne BSI	1 V2				1 V2	
	<b>Sous-total DIGE</b>			2 (2 V2)	0	1 (1 V2)	1 (1 V2)	4 (1V1+3V2)
 <b>DI Hauts-de-France (DI HdF)</b>	DR Amiens	Laon BSI					1 V1	
		Calais Port BSE	1 V2	5 V2		5 V2	2 V2	
		Calais Tunnel BSE	2 V2				1 V2	
		Dunkerque Port BSE	3 V2					
		Lille Ferroviaire BSE		1 V2		1 V2	2 V2	
		Lille Gares BSI					2 V2	
	Lille Lesquin BSE		1 V1		1 V1			
DR Lille	Halluin-Reckem BSI	1 V1						
<b>Sous-total DI HdF</b>			7 (1 V1 + 6 V2)	7 (1V1+6V2)	0	7 (1V1+6V2)	8 (1V1+7V2)	
 <b>DI Île-de-France (DI IdF)</b>	Paris-Est	Marne-la-Vallée BSI					2 V2	
	Paris-Ouest	Melun BSI Val-de-Seine BSI	1 V2					
	<b>Sous-total DI IdF</b>			1 (1 V2)	2 (2 V2)	0	2 (2 V2)	2 (2V2)
 <b>DI Normandie</b>	DR Caen (ex-Basse Normandie)	Caen-Ouistreham BSE	1 V2	1 V2		1 V2	1 V2	
		Cherbourg Port BSE	1 V2					
	DR Le Havre	Le Havre BSEN			1 V2		1 V2	1 V2
		Le Havre BSEP			1 V2		1 V2	1 V2
	DR Rouen	Dieppe BSE Rouen BSI		2 V2	1 V2	3 V2	2 V2 2 (1V1+1V2)	
<b>Sous-total DI Normandie</b>			2 (2 V2)	4 (4V2)	1 (1 V2)	5 (5 V2)	7 (1V1 + 6 V2)	
 <b>DI Nouvelle-Aquitaine (DINA)</b>	DR Bayonne	Cambo BSI		2 (1V1+1V2)	1 V2	3 (1V1+2V2)		
		Dax BSI		2 V2		2 V2	1 V2	
		Hendaye BSI	1 V2	2 V2		2 V2		
		Pau BSI	1 V1 + 1 V2					
	DR Bordeaux	Périgueux BSI	1 V1					
	Services DI Bordeaux	Bordeaux BHR					1 V2	
	DR Poitiers	Poitiers BSI La Rochelle BSE					1 V2 2 V2	
<b>Sous-total DINA</b>			4 (2 V1 + 2 V2)	6 (1V1+5V2)	1 (1 V2)	7 (1V1+6V2)	5 (5 V2)	
 <b>DI Occitanie</b>	DR Montpellier	Montpellier aéro BSE					2 V2	
		Nîmes BSI					2 V2	
	DR Perpignan	Perpignan BSI			3 V2		3 V2	
		Port-Vendres BSE				1 V2	1 V2	
	DR Toulouse (ex-DR Midi-Pyrénées)	Frouzins BSI Montauban BSI	1 V2 1 V2			1 V2	1 V2 3 V2	
<b>Sous-total DI Occitanie</b>			2 (2 V2)	3 (3 V2)	2 (2 V2)	5 (5 V2)	7 (7 V2)	
 <b>DI Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse</b>	DR Aix-en-Provence	Aix-en-Provence BSI		1 V1		1 V1		
		Avignon BSI		1 V2		1 V2	1 V2	
		Gap BSI		1 V1		1 V1		
		Toulon BSI		1 V1		1 V1		
	DR Marseille	Marseille Port BSE	1 V1					
		Marignane BSE	1 V1				2 V1	
	DR Nice	Menton BSI	1 V2			1 V2	1 V2	
Nice BSI		1 V1						
<b>Sous-total DI PACA-Corse</b>			4 (3 V1 + 1 V2)	4 (3V1+1V2)	1 (1 V2)	5 (3V1+2V2)	3 (2 V1 + 1 V2)	
 <b>Autres directions</b>	DG – DG Réseau 2						2 V2	
	DNRFP – END La Rochelle			2 V2	1 V2	3 V2		
	<b>Sous-total autres Directions</b>				2 (2V2)	1 (1 V2)	3 (3V2)	2 (2 V2)
<b>Toutes Directions</b>			29 (9 V1 + 20 V2)	31 (6V1+25V2)	12 (12 V2)	43 (6V1+37V2)	50 (11V1+39 V2)	



Sigle / abréviation	Signification
ADP	Aéroports de Paris
BHR	Brigade Hors-Rang
BSE	Brigade de Surveillance Extérieure
BSEN	Brigade de Surveillance Extérieure des Navires
BSE P	Brigade de Surveillance Extérieure et Portuaire
BSE RI	Brigade de Surveillance Extérieure de Roissy Intervention (désignée également en « B.I. »)
BSI	Brigade de Surveillance Intérieure
CA	Congé(s) annuel(s)
CDG	Aéroport Charles de Gaulle
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CRPC	Cellule Régionale de Programmation des Contrôles
DG	Direction générale
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DI	Direction interrégionale
DI-A	Directrice interrégionale adjointe (ou <i>adjointe au Directeur interrégional</i> selon la terminologie de la DIPA)
DIPA	Direction interrégionale de Paris-Aéroports
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
DR	Direction Régionale
DRV	Direction Régionale Roissy Voyageurs
END	Ecole nationale des Douanes
GT	Groupe de Travail
OS	Organisations Syndicales
POC	Pôle d'Orientation des Contrôles
RH	Relations et « Ressources » Humaines. <i>SOLIDAIRES récuse le terme « ressources » qui chosifie les personnes.</i>
RI	Réunion d'information
SU, SURV	Branche Surveillance
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).
V1	Vague n°1 de redéploiement (à compter de l'automne 2020)
V2	Vague n°2 de redéploiement (à compter du 01/04/2021)

 **SOLIDAIRES Douanes était représenté par : Guillaume Espanol (BSE T2F) et Fabien Milin (UDD nuit).**  
**Pour plus de précisions, les contacter.**

## **Prise de congé forcée pour (contre) les redéployés...**



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes - DIPA**  
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS  
tél : 01 73 73 12 50  
site internet : <http://solidaires-douanes.org>  
courriel : [dipa@solidaires-douanes.org](mailto:dipa@solidaires-douanes.org)  
adhesion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)